

**ARRETE n° 22-AT-1046
PROROGEANT L'ARRETE
22-AT-0785**

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE.

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
**rue Pablo Neruda et rue
Salvador Allende
du 11/11/2022 au 09/12/2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°22-AT-0785 en date du 24/08/2022,

Considérant une prise de retard sur le chantier,

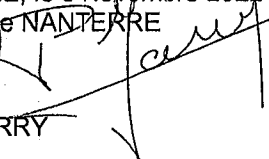
Votre correspondant :


ARRÊTE

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -EJ/NB
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 22-AT-0785 du 24/08/2022, portant réglementation de la circulation rue Pablo Neruda et rue Salvador Allende, devant le n°3, pour l'installation d'une base vie, sur quatre places, sont prorogées jusqu'au 09/12/2022.

Article 2 : Monsieur Julien PEREIRA (BIR SARCELLES) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 8 Novembre 2022
Le Maire de NANTERRE

Patrick JARRY



DIFFUSION:

COMMISSARIAT DE POLICE

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

Monsieur Julien PEREIRA (BIR SARCELLES) jpereira@bir-reseaux.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.